



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DECEMBRE 2022**

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Patricia VIALLE, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN.

Excusés : Christiane URKIA-MARTIN, Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Patricia VIALLE), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Beñat ARLA), Myriam COULOUMIERS (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN).

Secrétaire de séance : Jacqueline Peigneguy

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 48-2022 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES CADASTREES AX 152 - 155 POUR L'EURO SYMBOLIQUE.

Rapporteur : M. Dany EUSTACHE

Vu la nécessité de régulariser la situation administrative et foncière des parcelles AX 152 et AX 155, respectivement de 19 m² et 139 m².

Vu l'accord des propriétaires pour une régularisation de la situation de ces parcelles dont le rattachement au domaine public était prévu.

Afin de permettre cette acquisition par la commune, il y a lieu d'autoriser Madame la Maire à signer tout acte se rapportant à cette cession à la commune, pour l'euro symbolique.

Vu l'avis favorable de la commission générale en date du 12 décembre 2022,

Compte tenu de ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à **la MAJORITE**, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS votant contre, de :

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVER** l'acquisition par la commune des parcelles cadastrée section AX n°152 et AX n°155, pour l'euro symbolique ;

ARTICLE 2 : **AUTORISER** Madame la Maire à signer toute pièce relative à la mise en œuvre de la présente décision.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 19 décembre 2022**

**Mme la Maire
Marie José MIALOCQ**

